

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2026	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	03	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	024	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.2	Institutions et vie politique Fonctionnement des assemblées

DEPARTEMENT
DU GERS

ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **7 avril 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 1^{er} avril 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, MM. Xavier BALLENGHIEN, Philippe BATTISTON, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, M. José-Louis PEREIRA, Mmes Émilie PICAMILH, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Nicolas EHRHART

Ont donné procuration :

M. Nicolas EHRHART à M. Julien PELLICER

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Adrien FORET

**Objet : Approbation des procès-verbaux des réunions du conseil municipal
du 23 février et 20 mars 2026**

RAPPORTEUR : Julien PELLICER, Maire

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'approuver les procès-verbaux des réunions du conseil municipal qui se sont tenues les 23 février et 20 mars 2026, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver les procès-verbaux des réunions du conseil municipal des 23 février et 20 mars 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Adrien FORET



Le Maire,
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le **10 AVR. 2026** et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 10 AVR. 2026